les princes et les princesses de la famille impériale reçoivent de droit un échantillon de ces saucisses qui, selon un usage immémorial, sont présentées dans un panier décoré.

DÉJÀ !

La loi sur la séparation n'est pas encore en vigueur que déjà certains maires ont hâte de se montrer ridicules et de nous donner un avant-goût de la façon dont certains veulent faire un essai loyal de la loi.

C'est le cas du maire de Villemolaque (Pyrénées-Orientales), M. Jean de Roca, qui vient de faire fermer l'église de sa commune sous prétexte que le curé enlève les objets de l'église pour les soustraire à l'inventaire.

Le côté comique de l'histoire, c'est que, dans une lettre adressée aux journaux régionaux, ce maire bizarre pleurniche que c'est malgré lui qu'il a accompli cet acte de persécution, qu'il n'en a jamais été partisan et qu'il est pour la liberté de toutes les opinions.

M. le maire de Villemolaque se sent d'autant plus ridiculo que l'église ne dépend pas de son autorité, mais relève de Passa et qu'il sait pertinemment que rien n'a été changé dans l'église.

En attendant, l'église est fermée, le Saint Sacrement est prisonnier dans l'autel et, dimanche dernier, la messe a dû être célébrée dans une grange.

AUTRES INCIDENTS

Que nous réserve la confection de l'inventaire lorsqu'il aura lieu? Nous l'ignorons; mais déjà les incidents se multiplient.

On nous signale une petite paroisse où deux étrangers ayant été pris pour des officiers ministériels, la foule est accourue et ils ont eu un moment de crainte sérieuse sur les manifestations qui se préparaient à cette occasion.

Ailleurs, deux envoyés de la préfecture sont venus, un crayon à la main, faire un relevé des objets qui ornent une église paroissiale en plein office de vêpres. Le public a été fort surexcité de ce sans-gêne.

Que l'administration se souvienne qu'il y a autour des églises des populations qui entendent être respectées.

TOUJOURS LES FICHES

Dans l'enseignement primaire

Une circulaire vient, paraît-il, d'être adressée à tous les directeurs et directrices de l'enseignement primaire du département de la Seine.

On demande à ces fonctionnaires de donner des renseignements précis sur l'origine des instituteurs, la valeur de leurs connaissances intellectuelles et professionnelles et sur l'esprit qui les anime.

Une Commission aurait été nommée pour classer et apprécier ces documents. Jusqu'ici le système des fiches avait épargné ces modestes fonctionnaires presque tous chargés de famille, et dont le dévouement est si connu.

Allons-nous voir recommencer l'abominable campagne des fiches?

A Semur-en-Auxois (Côte-d'Or)

On s'étonnait à Semur qu'on ait permis au libéralisme de l'architecte départemental de confier les réparations de la sous-préfecture à des cléricaux avérés.

L'administration préfectorale, éclairée par un bon républicain, vient de mettre fin à ce scandale.

Les ouvriers susdits sont congédiés à la sous-préfecture.

A l'un on reprocha son cléricalisme militant et servir une clientèle réactionnaire; à l'autre, son assiduité aux offices religieux; à un autre sa parenté avec l'ophicléide de la cathédrale; un autre de chanter au lutrin; un autre enfin... d'être à la fois vinaigrier et [illegible] lui faudrait probablement en [illegible] franc-maçon...

On avertit ces braves gens que dorénavant on ne pouvait plus les occuper [illegible] doux pays!

ENCORE UN DÉCASÉ

Le *Bien du Peuple* de Dijon nous apprend la nomination à Chaumont, comme receveur buraliste, de M. Julas Obein, ancien rédacteur en chef du *Petit Bourguignon* et du *Nouveau Bourguignon*.

M. Obein fut vénérable de la Loge de Dijon, et auteur des fiches de délation. Le ministère Rouvier vient de lui accorder sa récompense.

LE COMITÉ MASCURAUD

Les membres démissionnaires du Comité Mascuraud adressent aux journaux cette communication:

On nous met en demeure de faire connaître nos raisons.

Il est nous appartient pas de le faire. Nous avons pris un engagement envers le gouvernement et envers les chefs du parti républicain.

Nous tiendrons cet engagement tant que nous n'en serons pas délivés.

Mais si M. Mascuraud tient à la manifestation de la vérité, qu'il publie les procès-verbaux des 29 février, 1er, 8, 10, 13, 17, 20 et 23 mars derniers. Nous l'en défions.

Il est à désirer vivement que M. Mascuraud parle. On l'a accusé d'avoir exigé de l'argent de certains candidats à la Légion d'honneur. Cette affaire n'est plus une affaire privée n'intéressant que lui; c'est une affaire d'intérêt général.

Exiger de l'argent des solliciteurs de croix ressemble beaucoup à vendre des croix.

Au *Journal des Débats*, les « cinq » ont donné quelques explications:

On parle constamment, a dit l'un d'eux, des cinq dissidents du Comité Mascurand. Il convient de faire remarquer que les cinq dont il s'agit n'étaient pas seulement membres du Comité républicain, mais encore et surtout *membres du bureau*. En un mot, ils constituaient la cheville ouvrière de cette organisation politico-commerciale. Quant aux membres du Comité, qui ont donné leur démission, ils s'élèvent, à l'heure actuelle, au chiffre approximatif de 3 000.

M. Mascuraud ne l'avouera pas, car il bluffe volontiers. C'est ainsi que, se présentant chez le président de la République, il annonça froidement à M. Loubet que son Comité comptait 24 000 membres, ce qui lui valut de M. Franck cette réflexion: « Voyons, Mascuraud, ce n'est pas sérieux; on ne ment pas en présidant de la République! »

A M. Rouvier, M. Mascuraud déclara un autre chiffre: 14 000 adhérents.

A un sénateur d'un département du Centre, il fit cette audacieuse affirmation: « Nous comptons chez vous 6 000 membres. » C'est ainsi que M. Mascuraud égarait les hommes politiques, alors qu'en réalité il avait de 3 000 à 4 000 adhérents.

Le principal et presque le seul motif de la retraite des cinq membres du bureau et de 3 000 de leurs collègues du Comité est la mauvaise gestion des fonds de l'association, gestion sur laquelle on ne pouvait obtenir des documents sérieux. Il a toujours été impossible de savoir même le nombre des cotisations perçues, à raison de 10 francs l'une, sans compter les versements volontaires ou autres.

Certes, M. Franck et ses collègues du bureau n'eussent pas mieux demandé que de mettre leur responsabilité à couvert en publiant leur lettre de démission. Mais on est intervenu de tous côtés pour les en empêcher. MM. Rouvier, Dubief, des sénateurs et des députés, M. Combes lui-même, leur ont demandé de garder le silence.

Un communiqué du Comité

Le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie nous communique la note suivante par l'*Agence Havas*:

Ainsi qu'il l'a fait connaître déjà, le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie a décidé, à la suite des articles publiés par un certain nombre de journaux relativement à un prétendu scandale financier qui se serait produit dans le Comité, de poursuivre les divers journaux qui ont les premiers accueilli ces allégations. Le Comité a décidé également de citer comme témoins à la barre du tribunal les cinq membres dissidents qui ont été récemment exclus par l'assemblée générale.

En présence d'une campagne d'imputations volontairement maintenues dans le vague, le Comité a jugé qu'il n'avait pas d'autre moyen d'obliger ses adversaires à sortir de système de l'insinuation générale et calomnieuse.

En attendant les débats judiciaires, le Comité oppose ces faits de plus au démenti formel aux allégations produites, aussi bien en ce qui concerne les motifs qui ont amené M. le président du Conseil à ne pas assister au banquet présidé, en son absence, par M. le ministre du Commerce, qu'en ce qui touche les cinq griefs de gestion formulés par les dissidents.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Loire-Inférieure. — Les cinq sénateurs libéraux sortants, MM. le vice-amiral de la Jaille, Le Cour-Grandmaison, Maillard, général Mercier, comte de Pontbriand, se représentent; leur réélection paraît assurée.

Loir-et-Cher. — M. Gauvin, député radical de Blois (1re circ.) se présente pour combattre plus particulièrement M. Tessin.

Manche. — Le Comité blocard de Mortain a désigné son vice-président M. Dupont, conseiller général de Teilleul, pour compléter la liste radicale ds MM. Basire, Briene et Mariette-Boisville; M. Dupont se trouve en compétition avec M. Arnaud, conseiller municipal de Mortain, qui avait précédemment posé sa candidature.

On annonce également les candidatures de MM. le Dr Thomas, conseiller général de Saint-Lô; André, conseiller général ds Canisy; de Lagorss, ancien député, et le vicomte d'Osseville, conseiller général de Saint-Jean-de-Daye.

Haute-Marne. — Deux sénateurs sortants sont radicaux et ont voté pour la séparation: MM. Darbot et Bizot de Fonteny; M. Danelle-Bernardin, républicain modéré — il est inscrit à l'Union républicaine — a voté contre la séparation; le concurrent que ces deux premiers avaient suscité à M. Danelle-Bernardin, M. Dutailly, a été écarté ds la lutte électorale par une maladie.

Mayenne. — MM. Duboys-Fresney, sénateur sortant; comte d'Elva, député, et Dr Daniel, conseiller général de Gorron, se présentent aux prochaines élections comme « candidats républicains catholiques »; ils adressent cette lettre aux électeurs:

Étroitement unis, tout à la fois sur le terrain de la défense religieuse et sur celui de la Constitution, nous nous présentons à vos suffrages avec le ferme espoir de faire triompher dans notre département une politique républicaine, nettement libérale et respectueuse des droits de la conscience. Notre programme tient en quelques lignes:

Catholiques, nous répudions toutes les lois qui ont pour but de déchristianiser la France.

Patriotes, nous répudions toutes les mesures qui ont pour résultat d'affaiblir notre admirable armée, nous répudions également toutes les concessions honteusement consenties au parti socialiste et qui compromettent si gravement l'existence même de notre patrie.

Républicains, nous voulons une République fidèle à sa devise, forte devant l'étranger et capable d'assurer l'ordre dans la liberté.

Et c'est avec une entière confiance, Messieurs les délégués sénatoriaux, que nous soumettons ce court, mais très net programme, à vos consciences catholiques et libérales.

MM. Gustave Denis et Victor Boissel, sénateurs sortants, se représentent avec M. Poussier, maire de Château-Gontier.

Meurthe-et-Moselle. — Un nouveau candidat se présente aux élections sénatoriales comme « défenseur de l'agriculture », M. du Roselle.

Le bloc lorrain, composé de 17 Comités libéraux, a décidé à l'unanimité de soutenir les candidatures de MM. Marquis et Méziriac.

Morbihan. — MM. de Lamarzelle, Charles Riou et de Goulaine, sénateurs libéraux sortants, adressent un éloquent appel aux électeurs sénatoriaux:

[illegible] sacrifié à l'unique préoccupation [illegible] qui veulent déchristianiser ils [illegible]

[illegible] avait arraché la Croix du Christ de l'école, ils [illegible] les prétoires et des hôpitaux.

Ils l'ont jeté sur le chemin de l'exil qu'ont pris nos religieux et nos Sœurs.

Bientôt les tristes effets de la séparatipe de l'Église et de l'État vont se faire sentir.

Qui sait ce que l'avenir nous réserve!

Les luttes de demain seront plus dures sans doute que celles d'hier.

Si vous estimez que jusqu'ici nous vous avons soutenus avec courage, vous nous renouvellerez notre mandat.

Nous serons fiers de le tenir de l'assentiment de Conseils municipaux près desquels les pouvoirs publics devraient plus souvent puiser leurs inspirations.

Ainsi investis de votre confiance, nous serons mieux armés pour consacrer, à la défense de la religion et de la patrie, toutes les énergies de nos cœurs catholiques, français et bretons.

Oise. — M. Franck-Chauveau, sénateur libéral sortant, adresse aux électeurs cette profession de foi:

Pendant la dernière législature, j'ai soutenu le ministère Méline, mais, sous les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, je me suis rangé dans l'opposition.

Je ne pouvais pas admettre que la République, dont les principes libéraux sont l'honneur et la raison d'être, violât la liberté d'enseignement, portât atteinte à la liberté du travail et blessât la liberté de conscience d'un grand nombre de nos concitoyens. Je ne pouvais pas admettre que les socialistes, qui sont un parti révolutionnaire, prissent une part prépondérante dans le gouvernement de la France et entraînassent notre pays dans la discorde et dans la ruine.

Je ne pouvais pas admettre non plus que l'existence même du pays fût mise en péril par un gouvernement qui mettait l'obéissance aux partis extrêmes au-dessus des préoccupations de la défense nationale, qui désorganisait notre armée par la délation, qui détruisait la discipline dans notre marine, et qui plaçait les intérêts de l'armée au-dessous de ceux de la Franc-Maçonnerie.

Je ne peux pas admettre davantage les attaques contre la patrie; je ne crois pas qu'une nation puisse vivre si elle permet que ses jeunes générations soient élevées dans l'indifférence ou la haine de la patrie, si ses soldats sont perpétuellement sollicités à la révolte et à l'assassinat des chefs, si tous les services de l'État sont menacés de désorganisation par l'insubordination des employés et la faiblesse du gouvernement.

Je veux un gouvernement qui gouverne et qui ne subordonne pas à des intérêts électoraux les intérêts essentiels du pays.

MM. le colonel Bougon et Huchar s'expriment de façon analogue.

Une liste socialiste se présente, composée de MM. Bocaux, adjoint au maire de Herms; Bourguignon, ancien conseiller prud'homme à Beauvais; Gailand, conseiller municipal de Sainte-Geneviève.

En outre, MM. Helinbourg, conseiller général, et Dr Hardivillers, de Beauvais, se présentent séparément: le premier comme « candidat de concentration républicaine », le deuxième comme socialiste indépendant.

LA MORT DU GÉNÉRAL SAUSSIER

Nous sommes heureux d'ajouter aux détails qui ont été donnés sur la mort du général Saussier qu'il n'a pas paru devant Dieu sans avoir reçu les derniers sacrements et que, à Pâques, il avait, en croyant qu'il était, rempli son devoir de chrétien.

LE BIEN D'AUTRUI

C'est vendredi 22 décembre qu'ont été mis en vente, devant le tribunal civil de Saint-Quentin, trois immeubles appartenant aux Oblats du Sacré-Cœur, et dont la célèbre Lecouturier avait été nommé liquidateur le 9 avril 1903 voici presque trois ans.

Le premier, le château de Fourdrain, où était installé le noviciat et qui était en même temps un établissement du retraites, comprenait une maison d'habitation, de vastes communs avec maisons de garde et de régisseur, un parc de 14 hectares avec 2 hectares de dépendances, avenues, bosquets, lisières.

Sur mise à prix de 15 000 francs, les enchères ont monté jusqu'à 25 000, prix auquel l'immeuble est resté à son légitime propriétaire, M. l'abbé Falier.

Le deuxième et le troisième, situés à Fayet et rue des Frères-Dessins, à Saint-Quentin, et qui avaient été mis à prix respectivement 15 000 et 30 000 francs, chiffres très inférieurs à leur valeur réelle, n'ont pas trouvé acquéreur.

Le *Journal de Saint-Quentin* écrit à ce sujet:

L'affaire des Oblats du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, avec les hypothèques qui y sont attachées, ne rapportera pas de quoi couvrir les frais.

Si la future caisse des retraites ouvrières compte sur cette ressource pour se remplir.....

CURIEUX PROCÈS

Un curieux procès est engagé à Marseille, le Crédit foncier réclamant 220 000 francs à la fabrique de la paroisse des Réformés, pour un prêt dont l'annuité n'a pu être payée par suite de la suppression du monopole des pompes funèbres.

Le Conseil de fabrique, nonobstant toutes actions de justice, déclare que s'il n'a pas en caisse la somme disponible, il est en mesure de se la procurer en s'adressant aux fidèles qui la tiennent à sa disposition, si une association cultuelle leur laisse, dans des conditions acceptables, la jouissance de leur église. Dans le cas contraire, le Conseil de fabrique n'hésite pas à déclarer au Crédit foncier que les ressources extraordinaires qu'il pourra recueillir seront consacrées à la constitution de nouveaux locaux pour la célébration du culte.

EN POLOGNE

PENDANT LA GRÈVE POSTALE

On nous écrit de Pologne à la date du 5/18 décembre:

Le calme relatif du monde russe n'atténue nullement la profonde confusion jetée dans les esprits, et l'on aurait tout le loisir d'y faire, en ce moment le psychologie d'une révolution. J'ai voulu moi-même avoir l'impression des diverses catégories de citoyens en pays polono-lithuanien. Au fond, ce qui domine dans ces groupes en ébullition, c'est une terreur peut-être exagérée pour le présent et une crainte assez justifiée ds l'avenir.

Tout le monde veut des réformes, c'est entendu, mais bien peu se soucient ds les obtenir. Le mouvement effectif ne plaît guère qu'aux orateurs de club et surtout aux écoliers qui, eux, s'en donnent à cœur joie et prônent une éducation où ils auraient la liberté ds commender aux parents et aux maîtres. Parmi les différentes classes de la société, je n'ai guère pu rencontrer de vrais partisans de la révolution pratique. Le premier désir — fût-ce simple petit employé — est, au contraire, d'assurer la calme et la sécurité. On place avant les réformes politiques ses propres intérêts. Or, l'agitation aurait pour premier résultat de déchaîner la populace des villes ou des campagnes sur tout ce qui aurait apparence de richesse ou de supériorité.

Quelques phrases recueillies au hasard:

Un colonel. — Je suis à peu près sûr de mes hommes. Cependant, mes officiers ne voudraient pour rien au monde parader en tête du régiment demain pour la fête du tsar, crainte de balles dans le dos. Pour moi, j'ai envoyé en Allemagne, ma femme et ma fille.

Un distillateur. — Je m'étonne que mon usine n'ait pas encore fait bombe. Vous savez si nos gens aiment l'alcool, et, une fois émêchés, ils seraient ravis de faire un feu de joie.

Un juif. — Un vaurien est entré chez moi et m'a réclamé avec menace, au nom du Comité de la grève, de lui prêter 10 000 roubles. Je lui ai mis mon revolver à la tempe et l'ai reconduit à la porte. Nous juifs, nous serons les premiers atteints. Heureusement que nos jeunes gens se sont armés et constitués en garde régulière.

Un Polonais. — Les juifs vont s'emparer de la ville et massacrer la garnison, qui ne compte que 7 000 hommes (!)

Un châtelain. — Une bande vient de détruire la propriété voisine de la mienne; j'ai pris la fuite. Quand tout cela finira-t-il?

Un commissaire de police. — Un agent vient d'arrêter un vaurien qui avait tiré sur lui et l'avait manqué. Il a été entouré et assailli par une bande d'écoliers qui voulaient lui arracher l'héroïque (!) et maladroit assassin. Que faire? Nous n'avons pas d'autorité. On nous change nos gouverneurs tous les mois. La seule chose pratique pour nous consists à fuir les attroupements dangereux: nous serions les premières victimes. On me signale des vols partout. Je n'y puis rien.

Une institutrice. — Quand mes élèves ne savent pas leurs leçons, elles déclarent que je n'ai pas le droit de les interroger, et entonnent la *Marseillaise*. Si je proteste on me menace d'une balle. Pour remédier au désordre, les parents ont tenu des réunions: leurs enfants les ont traités de vieilles badarnes.

Un chef de section du chemin de fer. — Je considère en ce moment la grève des voies ferrées comme indéfiniment ajournée. Si le personnel des bureaux en est encore partisan, les employés attachés au service de traction s'y opposent de toutes leurs forces.

Un prêtre polonais. — Nous aurons la liberté, il nous la faut. Nous allons créer des œuvres, ouvrir des écoles, arracher nos ouvriers aux socialistes juifs, les organiser en corporations.

Puis, avec une certaine infatuation qui prend en pitié les prêtres de France qu'il ne connaît guère, il ajoute:

— Nous ne voulons pas être des rats de sacristie et nous contenter d'avancer pieusement, les yeux baissés et la bréviaire sous le bras.

Les bruits les plus contraires se croisent ainsi, défrayant toutes les conversations. Pendant quinze jours, tout le monde affirmait que le tsar avait été blessé par son cousin. On se met à en douter maintenant. Puis, ce sont les Français et les Allemands qui débarquent des troupes sur la Baltique pour défendre leurs nationaux et faire rentrer chez eux leurs capitaux. Ici ou là, des gouvernements provisoires ont été constitués, etc., et tout cela prend des proportions énormes dans l'isolement où la grève de la poste nous a mis.

Les Polonais, tout en gémissant sur la voracité menaçante des nuvriers ou des paysans, espèrent bien toutefois voir la liberté poindre pour eux au milieu des troubles. Ils entoure foi étonnamment robuste en leur patrie et sont ravis de la manifester. Au théâtre, où l'on peut maintenant jouer des pièces polonaises, on clôt les séances en écoutant debout la *Marseillaise*.

Dans les meetings, c'est la confusion la plus invraisemblable de gens, de choses, de mots et d'idées. Beaucoup n'y comprennent absolument rien et seraient capables d'acclamer la Constitution — cela s'est vu — comme la femme d'un libérateur hypothétique.

Les choses les plus graves ont toujours leur côté plaisant.

Au sein de ce mouvement, Nicolas II doit sans doute méditer les alternatives d'intransigeance et de libéralisme de ses prédécesseurs du siècle dernier. En mourant, en 1825, Alexandre Ier ne déclarait-il pas: On a beau dire ce qu'on voudra, j'ai vécu et je meurs en républicain. Alexandre II, l'émancipateur des serfs, venait de signer une Constitution quand il fut mis en pièces en 1881. Même l'autocrate Nicolas Ier se mit à la fin à douter de sa méthode en répétant découragé: Mon successeur fera ce qu'il voudra. Moi je ne peux changer.

Nicolas II voudra-t-il sérieusement?

LE POPE GAPONE

Comment certains révolutionnaires russes passent leur temps

La *Liberté* reçoit la lettre suivante:

Nice, 22 décembre. — Le pope Gapone est en ce moment en villégiature sur la Riviera.

Il était jeudi, à 2 heures, dans les salons de jeux — non en spectateur mais en joueur. Vous voyez que, parmi les Russes, il n'y a pas que les grands-ducs qui désertent leur poste.

J'ai reconnu le popa et, d'ailleurs, pour être certain de ne pas me tromper, je me suis renseigné auprès d'un inspecteur qui m'a immédiatement confirmé son identité, en me disant:

« Il nous est signalé et vous voyez que nous ne le perdons pas de vue. » En effet, plusieurs inspecteurs en civil l'entouraient.

J'ajoute que le pope est habillé en parfait gentlemen: complet-jaquette, fantaisie — genre anglais, col haut rabattu, cravate soignée, très distingué.

Je ne puis m'empêcher d'être un peu révolté car, avant de passer à la salle pour y jeter un coup d'œil, je viens de lire dans l'atrium que la révolution russe continue et s'aggrave.

On voit que certains révolutionnaires russes sont comme plusieurs de nos farouches socialistes qui tonnent contre le capital et les capitalistes, tout en jouissant allègrement de bonnes rentes.

Informations du soir

LA RÉCEPTION DES CARDINAUX

L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante:

Rome, 23 décembre. — On assure que le Pape, en recevant les félicitations du Sacré-Collège, à l'occasion de Noël, s'est borné à remercier les cardinaux.

Il s'est entretenu ensuite familièrement avec eux sur différents sujets, notamment sur les tremblements de terre de la Calabre.

LA CONFÉRENCE MAROCAINE

On télégraphie au *Temps*:

Madrid, 23 décembre. — M. Montero Rios ayant accepté de représenter l'Espagne à la conférence marocaine, le gouvernement continue ses démarches auprès des puissances étrangères pour déterminer la date et le lieu de la réunion.

L'Allemagne persiste dans ses objections contre le choix de Madrid, en affectant de croire que le sultan du Maroc préférerait Algésiras ou quelque autre ville du midi de la péninsule.

Le gouvernement espagnol et les autres puissances inclinent toujours pour le choix de Madrid; on parle maintenant de retarder la réunion de la conférence jusqu'au milieu du janvier, attendu que les ambassadeurs doivent assister au mariage de l'infante Marie-Thérèse, le 12 janvier, et aux fêtes données au palais qui dureront trois jours.

La conférence paraît devoir durer six semaines.

LE COMITÉ MASCURAUD

M. Mascuraud a fait cette déclaration:

Je persiste à dire que l'information publiée par des journaux at relative aux démissions est inexacte.

J'ai fait connaître à l'assemblée générale que j'avais reçu 15 démissions, mais, qu'en revanche, j'avais reçu aussi de nombreuses adhésions. Quant au chiffre des membres, il n'y a pas de raisons de le cacher et la voici: 1 581.

Reste la question de publication des griefs. Là-dessus, je déclare ne pas accepter la procédure qu'on me propose. On a commencé par saisir l'opinion publique.

Il faut aller jusqu'au bout dans cette voie et faire connaître les noms des « personnalités politiques », non pas à moi seul, mais à tout le monde.

RUSSIE

A Saint-Pétersbourg et à Moscou

Saint-Pétersbourg, 23 décembre. — Une explosion de bombes a démoli la préfecture de Moscou: il y a plusieurs tués. Le préfet était au Kremlin. Des combats se sont livrés autour des barricades avoisinantes; les soldats ont été victorieux; 15 révolutionnaires ont été blessés.

Saint-Pétersbourg est moins calme. Les bagarres sont fréquentes, des ouvriers ont été tués par des cosaques.

M. Witte invite les zemstvos à élire un Comité consultatif.

La grève générale

De nouveaux conflits sanglants ont éclaté à Tiflis entre Tatares, Arméniens et Russes sociaux-démocrates.

Des bandes de plusieurs milliers de Lettons ont envahi la province de Vitebsk, incendiant les domaines des Russes et des Polonais, et s'efforçant de s'emparer de chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Varsovie et d'exercer à la République lette les districts de Reljtsa et de Lutsiec.

Les troupes font défaut. Les propriétaires s'enfoncent.

Saint-Pétersbourg, 23 décembre. — L'Agence télégraphique de Saint-Pétersbourg publie les nouvelles suivantes:

A Kostroma, les ouvriers de fabriques sont en grève.

A Vilna, sur le réseau lithuanien, les deux lignes continuent à fonctionner.

A Rostof-sur-le-Don, hier, la circulation a été interrompue sur toutes les lignes. Aujourd'hui, le travail est suspendu sur les tramways, dans plusieurs fabriques et ateliers et dans les imprimeries.

A Saratof, les ateliers du chemin de fer chôment sur la section Riazan-Oural.

A Kiaf, tout le réseau du chemin de fer du Sud-Est se joint aujourd'hui à la grève.

LE ROGHI AU MAROC

Malaga, 23 décembre. — Une dépêche de Melilla dit que les partisans du Roghi ont détruit un poste douanier établi près de la factorerie française actuellement en litige.

De nombreuses familles du Riff se réfugient au camp espagnol.

UN CADEAU DE GUILLAUME II

L'empereur Guillaume vient d'envoyer au général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, à l'occasion de Noël, un album très artistique en souvenir des fêtes du mariage du kronprinz, auxquelles le général a assisté comme chef de la mission française.

LES MINISTRES CANADIENS A DUNKERQUE

M. Raymond Préfontaine, ministre de la Marine du Canada, et M. Rodolphe Lemieux, solicitor général du Canada, accompagnés de leur secrétaire particulier, sont arrivés à Dunkerque à 1 h. 45 par train spécial.

Ces messieurs ont visité les quais, les docks, les entrepôts, les services hydrauliques et les chantiers de construction. Une réception cordiale a eu lieu à la Chambre de commerce. Les visiteurs ont quitté Dunkerque à 5 heures pour Paris.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 23 décembre. — M. Fortis a reconnu l'impossibilité de former le ministère entièrement de gauche qui lui était suggéré par certains politiques, notamment, dit-on, par M. Marcora, et il a été résolu à faire entrer dans la combinaison quelques éléments de droite.

On pense que le nouveau ministère équivaudra politiquement à l'ancien. Les ministres de l'ancien Cabinet que M. Fortis désire conserver sont: MM. Mirabello, Padoli, Barcano et Finocchiaro.

Le nouveau ministère est aujourd'hui presque formé. On donne comme presque sûres les antivantes assignations de portefeuilles: M. Fortis à la présidence et à l'Intérieur; M. di Sao Giuliano aux Affaires étrangères; le sénateur Vacchelli aux Finances; M. Tedesco aux Travaux publics; M. Carcano au Trésor; M. Finocchiaro à la Justice; M. Mirabello à la Marine, et M. Pedotti à la Guerre.

Lettre de S. Em. le cardinal Lecot

Le cardinal-archevêque de Bordeaux publie une lettre à ses diocésains dont voici un extrait:

Que vont devenir vos prêtres et vos évêques? Quel sera dans quelques jours le sort ds vos églises, de ce culte que vous aimez, de cette grande action de l'Église si nécessaire à vos enfants, si indispensable par sa divine action sur les âmes, si moralisante pour la société qu'elle laisserait retomber dans la plus effreuse des barbaries si elle venait à disparaître?

A ces questions, nous ne répondrons pas aujourd'hui. La loi n'est pas complète; un règlement d'administration publique, qui paraîtra vers la fin du mois prochain, peut aggraver encore les dispositions d'une loi déjà si cruelle. Nous devons attendre pour vous indiquer ce qu'exigeront de nous les pouvoirs civils, maîtres absolus, hélas! de tout ce qui dans l'Église ne relève pas absolument ds la conscience.

Ce que nous pouvons affirmer à nos fidèles diocésains, c'est que ni les lois ni les hommes ne nous empêcheront jamais de proclamer devant ces enfants que nous avons formés avec tant de soins affectueux, devant ces patronages et ces cercles que nous avons encouragés de tout notre cœur et de toutes nos forces, devant ces Sociétés d'hommes chrétiens dont la fière énergie nous a tant étonné et tant consolé, devant cette foule immense de femmes et de vierges chrétiennes dont les sentiments généreux grandissent avec l'épreuve; ce que nous pouvons écrire en lettres de feu sur la porte de tous nos presbytères et au frontispice de toutes nos maisons épiscopales, c'est que, dans le cœur ds l'évêque et de tout prêtre, rien absolument ne sera changé; ou bien, s'il y a un changement, on ne le trouvera que dans un désintéressement plus complet et dans un dévouement plus absolu pour tous.

ORDONNANCE DE Mgr DOUAIS

ARTICLE PREMIER. — Les biens des églises, inviolables et sacrés ne doivent être aliénés. Rien, à cet égard, ne pourra être fait par quiconque contrairement aux règles canoniques, sous peine de suspense s'il est prêtre, de ne voir exclu de toutes nos œuvres, s'il est laïque, on même, selon les cas, d'être privé de la sépulture ecclésiastique.

ART. 2. — Si dans une paroisse, le curé a à souffrir gravement dans sa personne, sa tranquillité ou son honneur, ce qui est laissé à notre appréciation, les auteurs de semblables méfaits seront exclus de toutes les cérémonies saintes; la cure sera retirée et ne sera point remplacé, selon les cas.

ART. 3. — Si la liberté à l'intérieur de l'église n'est pas assurée; s'il s'y produit des désordres à la suite ds complots du dehors; si l'honneur de le religion, par exemple dans l'exercice du culte, l'administration des sacrements, les sépultures, est violé ou gravement blessé, les auteurs de ces désordres seront de même exclus de toutes les cérémonies saintes et pourront être privés de la sépulture ecclésiastique; tout culte sera supprimé, temporairement ou pour toujours, chaque cas restant soumis à notre appréciation.

ART. 4. — Dans ce cas, l'administration des sacrements à domicile, réservée au prêtre désigné à cet effet, restera seule permise.

ART. 5. — Le culte, une fois supprimé, ne sera rétabli qu'après satisfaction donnée à l'Église en conformité avec les Saints Canons.

Nous souhaitons n'être jamais obligé de prendre de telles mesures de rigueur.

Donné à Beauvais, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre évêché, le 21 décembre 1905, jour de la fête de saint Thomas, apôtre.

PRIÈRE LITURGIQUE POUR LA FRANCE

Mgr l'évêque de Saint-Dié prescrit, à la place de la prière concordataire, celle-ci:

Domine, salvam fac diletam Francorum gentem, et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

Domine, salvam fac Sanctam Ecclesiam, et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

LE CLERGÉ DE LA MAYENNE

Le clergé des divers doyennés mayennais ayant envoyé à S. S. Pie X une adresse de complet dévouement et de parfaite soumission aux directions du Saint-Siège, M. le chanoine Quentin, archiprêtre de la cathédrale, qui avait fait parvenir la missive, a reçu, jeudi, de S. Em. le cardinal Merry del Val une lettre où il déclare que « Sa Sainteté s'est réjouie de voir ce clergé profondément pénétré du sentiment de fidélité et d'attachement à la Chaire de Saint-Pierre, et prêt à toujours obéir à la voix du Vicaire de Jésus-Christ ».

A travers les « Semaines religieuses »

Mgr l'archevêque ds Sens, ses vicaires généraux et MM. les chanoines ne recevront pas à l'occasion du 1er janvier et ne feront pas ds visites.

Mgr l'évêque de Troyes demande qu'on ne lui envoie pas de lettres ni cartes, et engage les prêtres à remplacer entre eux cet usage par la prière fraternelle.

Des invitations semblables sont faites par NN. SS. les archevêques de Rennes, de Cambrai, Bourges Chambéry et NN. SS. les évêques de Moulins, Châlons, Montauban, etc.

—o—

Ds la *Semaine religieuse* de Tours pour l'inventaire:

Accompagné autant que possible de quelques membres du Conseil du fabriques ou, à leur défaut, de quelques hommes ds bonne volonté, M. le curé suivra les délégués du gouvernement dans l'église et à la sacristie pour surveiller leurs opérations. Si la présence d'un homme de loi était possible, elle pourrait avoir, le cas échéant, une grande utilité.

De la *Semaine religieuse* de Bourges:

Chaque Conseil de fabrique devra désigner, dans le plus bref délai, ceux de ses membres qui auront mission de le représenter à la confection de l'inventaire. Dans le cas où cette désignation n'aurait pas lieu, M. le président et M. le trésorier sont, de par leurs fonctions, qualifiés pour assister à l'opération dont il s'agit; M. le curé se joindra à eux à titre de témoin ecclésiastique et comme chargé de la police ds l'église. (D'expresses réserves sont prescrites.)

De la *Semaine religieuse* de Chambéry:

Mgr l'archevêque engage MM. les curés à déposer les Saintes Espèces dans un corporal qui restera dans le tabernacle accoutumé, pour le jour seulement où les agents du Domaine procéderont à l'inventaire légal. Le ciboire sera placé avec les autres vases sacrés ds l'église.

De la *Semaine religieuse* de Châlons:

Sous aucun prétexte, MM. les curés ne doivent ouvrir ni laisser ouvrir le tabernacle, au moment où les fonctionnaires de l'État viendront faire l'inventaire du mobilier des églises. Ils leur donneront un état descriptif et estimatif des vases sacrés qui y sont enfermés; ou, à la rigueur, ils prendront les délais nécessaires pour en retirer les Saintes Espèces.

En demandant le renouvellement du vœu national, Mgr l'évêque de Clermont dit:

Aux accusations perfides dont elles a accablés de faire la guerre à ces institutions, vos prêtres opposeront la plus digne et la plus confiante des réponses: ce ne faisant ceteindre ni malédictions ni murmures contre ceux qui les réduisent à la misère.

Cette misère, ils sauront la supporter en souvenir de la pauvreté de la crèche de Bethléem, confiants en la Providence divine qui donne au passereau sa nourriture, et qui leur assurera par la charité de leurs frères les moins dénués, et surtout par la vôtre, le pain et le vêtement nécessaires.

La *Semaine religieuse* de Vannes invite les Conseils de fabrique à se faire représenter à l'inventaire et à faire toutes réserves.

Mgr l'évêque de Saint-Claude dit:

Nous pourrons un jour, prochain peut-être, nous trouver dans la nécessité de retirer le prêtre de certaines paroisses. Quelle tristesse de prévoir que telles églises devront être fermées, que telles paroisses, où règne encore la foi ardente, resteront dépourvues de pasteurs, séparées par une longue distance du foyer de la vie chrétienne! Que d'âmes abandonnées, livrées à l'ignorance religieuse et à ses pires suggestions, privées peut-être des secours de la religion au moment de paraître devant Dieu!

La perspective des difficultés qui nous attendent, des maux mêmes que nous aurons à souffrir, ne doit cependant pas nous effrayer, ni surtout nous décourager.

De la *Semaine religieuse* de Verdun:

Mgr l'évêque étudie les moyens pratiques de constituer l'*impôt du culte* qui sera dans le diocèse la reconstitution du budget supprimé par la loi de séparation.

De nouveaux sacrifices seront demandés aux catholiques; ceux-ci les feront généreusement pour témoigner de leur fidélité et prouver leur inviolable attachement à la religion du Christ, qui sera toujours — quoi qu'on fasse — la religion de la France.

De la *Semaine religieuse* d'Alby:

Nous engageons les Conseils de fabrique à ne pas laisser procéder à l'inventaire sans s'y faire représenter par un ou plusieurs délégués. MM. les curés y seront également présents. (Réserves.)

—o—

Tous les prêtres du diocèse de Besançon ont adhéré à la belle lettre adressée récemment par Mgr l'archevêque à son clergé et aux sénateurs du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin.

—o—

Un très grand nombre de *Semaines religieuses* prescrivent, dans les diocèses où le choix n'avait pas été encore fait, le renouvellement du Vœu national au Sacré-Cœur pour le jour de Noël.

LES DOTS DE RELIGIEUSES

On télégraphie de Riom:

Une religieuse Ursuline d'Ambert ayant intenté une action au liquidateur pour obtenir la restitution de sa dot, fut déboutée de sa demande par le tribunal d'Ambert.

Elle interjeta appel. La Cour de Riom vient d'ordonner au liquidateur de